

Annexe n° C

Questions à l'industrie

1 Système proposé

1.1 Description du système proposé

1.1.1 Les spécifications des exigences du système (SES) de télémètre laser – Imageur thermique portatif de longue portée (TL ITP LP, ou *LRF HHTI-LR* en anglais) sont décrites à l'annexe A de la présente demande de renseignements (DR).

1.1.2 Question 1. Description du système proposé

- 1) Indiquer le système que vous proposeriez et qui répondrait aux exigences énoncées dans les SES du TL ITP LP.
- 2) Fournir les spécifications fonctionnelles du système proposé ainsi que des renseignements techniques détaillés.
- 3) En tenant compte de la configuration conceptuelle définie dans la section 3 des SES, fournir un prix indicatif pour chaque TL ITP LP acheté dans le cadre d'une commande ferme initiale d'environ 200 unités. Décrire ce que ce prix comprend et ce qu'il exclut.

1.2 Ébauche de spécification des exigences du système pour le TL ITP LP

1.2.1 L'ébauche de de spécification des exigences du système (SES) pour le TL ITP LP est fournie à l'industrie aux fins d'examen à l'annexe A.

1.2.2 L'ébauche de SES est sujette à d'autres révisions au fur et à mesure que le Canada développe les exigences et acquiert une meilleure compréhension des solutions disponible par l'industrie.

1.2.3 Vous pouvez répondre aux questions de cette section en remplissant le champ des commentaires de la feuille de calcul Excel fournie.

1.2.4 Question 2. Clarté des exigences obligatoires et cotées

Les exigences obligatoires dans le SES sont indiquées par le mot « doit ». Les exigences évaluées dans le SES sont indiquées par le mot « devrait », avec une annotation supplémentaire « < évalué > » à la fin de l'exigence.

- 1) Identifier toute exigence obligatoire et/ou cotée du SES qui nécessitent une clarification. Décrivez la nature des clarifications requises.

1.3 Exigences relatives à la maturité du système

1.3.1 Les exigences relatives à la maturité du TL ITP LP sont indiquées à l'annexe A, dans la section 4.3, *Exigences relatives à la maturité du système*.

1.3.2 Question 3. Maturité du système proposé

- 1) En ce qui concerne l'échéancier du TL ITP LP proposé, indiquer les dates réelles ou prévues des étapes suivantes : qualification terminée et première production.
- 2) Expliquer comment le TL ITP LP proposé répond ou répondra aux exigences relatives à la maturité du système.

1.4 Qualification du TL ITP LP

1.4.1 LE TL ITP LP doit remplir un certain nombre d'exigences particulières en matière de performance et d'environnement, des exigences auxquelles un fabricant d'équipement d'origine (FEO) peut fournir la preuve de la conformité.

1.4.2 Question 4. Exigences relatives à la performance – Canal thermique

- 1) Dans le cadre de votre réponse à une demande de propositions, seriez-vous en mesure de démontrer que les exigences énoncées dans la section 4.3.2.2.1 des SES, Performance nominale à distance fixe – Déterminée conformément au STANAG 4347 sont remplies?

1.4.3 Question 5. Exigences relatives à l'environnement du système

- 1) Pour chacune des exigences décrites dans la section 6.3 des SES, *Exigences relatives à l'environnement du système*, avez-vous déjà soumis le TL ITP LP (en excluant les autres éléments) à des essais de qualification, ou avez-vous l'intention du faire, que le Canada aille de l'avant ou non avec le présent processus d'approvisionnement?
- 2) Si oui, indiquer les méthodes d'essai normalisées que vous avez utilisées, ou que vous prévoyez d'utiliser (p. ex., AECTP 300, méthode XYZ ou MIL-STD-810, méthode ABC).
- 3) Dans le cadre de votre réponse à une demande de propositions, seriez-vous en mesure de démontrer, au moyen de résultats d'essai, que les exigences ci-dessus sont remplies?

1.4.4 Question 6. Dangers des radiofréquences

- 1) Pour chacune des exigences décrites dans la section 4.6 des SES, *Dangers des radiofréquences*, avez-vous déjà réalisé des essais de qualification, ou avez-vous l'intention du faire, que le Canada aille de l'avant ou non avec le présent processus d'approvisionnement?
- 2) Si oui, indiquer les normes équivalentes en fonction desquelles les essais ont été ou seront réalisés (p. ex., normes de l'Union européenne ou des États-Unis).

- 3) Dans le cadre de votre réponse à une demande de propositions, seriez-vous en mesure de démontrer, au moyen de résultats d'essai, que les exigences ci-dessus sont remplies?

1.5 Garantie

1.5.1 Question 7. Garantie

- 1) Décrire la garantie que vous offrez habituellement pour le système proposé, notamment ce qui est inclus et exclu pour les différents éléments.

1.6 Délai de livraison

1.6.1 Question 8. Délai de livraison

- 1) Quel est le délai de livraison estimé pour les produits et composants du système TL ITP LP compte tenu des retards actuels de la chaîne d'approvisionnement mondiale? Plus précisément, quels délais seraient une attente raisonnable pour la livraison des 200 unités initiales?

1.7 Marchandises contrôlées et restrictions à l'exportation

1.7.1 Question 9. Marchandises contrôlées et restrictions à l'exportation

- 1) Le cas échéant, quelles sont les restrictions définies par l'ITAR (International Traffic in Arms Regulations), l'accord d'assistance technique ou le Programme des marchandises contrôlées qui ont trait à toute partie de votre solution proposée?
- 2) Votre solution proposée ou ses éléments comportent-ils des restrictions à l'exportation ou de licence? Dans l'affirmative, indiquez-les.

2 Logiciel

2.1 Logiciel intégré du TL ITP LP

2.1.1 Question 10. Logiciel intégré du TL ITP LP

- 1) Fournir un coût indicatif pour les modifications qu'il faudra apporter au logiciel intégré du TL ITP LP pour répondre aux exigences de l'annexe A, section 4, *Exigences relatives à le TL ITP LP*.
- 2) Quelles sont, s'il y a lieu, vos préoccupations concernant le recours à la clause 4003 des CCUA pour le logiciel intégré du TL ITP LP que vous proposez? Le Canada n'exigera pas le code source du logiciel intégré du TL ITP LP.

2.2 Application d'interface TL ITP LP / LGC EIS (appli ITLE)

2.2.1 Voir la description de l'application ITLE à l'annexe A, section 5.13, *Application d'interface TL ITP LP / LGC EIS (appli ITLE)*.

2.2.2 Le Canada souhaite que l'application ITLE soit développée par votre entreprise (FEO du TL ITP LP), en collaboration avec l'entrepreneur mandaté pour développer la fonctionnalité principale de l'application LGC EIS. Le processus de développement du logiciel sera laissé à la discrétion de votre entreprise, mais il devra comprendre les activités suivantes :

- l'élaboration d'une spécification des exigences du logiciel, une fois que les exigences fonctionnelles auront été précisées et confirmées par l'autorité technique du ministère de la Défense nationale (MDN), les experts fonctionnels et l'entrepreneur mandaté pour développer l'application LGC EIS;
- l'élaboration d'un document de contrôle des interfaces TL ITP LP /LGC EIS;
- des séances de prototypage itératif avec les experts fonctionnels.

2.2.3 Dans le cadre du projet du TL ITP LP, le Canada financera l'intégration de l'application ITLE à l'application LGC EIS, ainsi que toute modification qu'il faudrait apporter à cette dernière pour permettre l'intégration.

2.2.4 Question 11. Application logicielle ITLE

- 1) Décrire votre expérience du développement de logiciels ATAK permettant d'interfacer le système proposé avec des systèmes externes, comme le système d'équipement intégré du soldat (EIS).
- 2) Suggérer une méthode de développement pour l'application ITLE qui maximiserait les chances de réussite de la mise en œuvre sur les plans de la portée, des coûts et de l'échéancier.
- 3) Suggérer un cadre contractuel pour le Canada, votre entreprise et l'entrepreneur mandaté pour développer l'application LGC EIS qui maximiserait les chances de réussite de la mise en œuvre de l'application ITLE.
- 4) Quelles sont, s'il y a lieu, vos préoccupations concernant le recours à la clause 4003 des CCUA pour l'application ITLE de la solution que vous proposez? Prendre note que le Canada exigera le code source de l'application ITLE.
- 5) Fournir un prix indicatif pour le développement et la qualification de l'application ITLE.

2.3 Généralités

2.4 Question 12. Logiciel (général)

- 1) Expliquer comment vous fournissez généralement les services d'assistance logicielle, y compris les droits de propriété intellectuelle et les licences, pour la

solution que vous proposez, tant au moment de sa livraison que tout au long de son cycle de vie.

- 2) Utilisez-vous habituellement un modèle logiciel-service (SaaS) fondé sur l'abonnement, et si oui, lequel?
- 3) Êtes-vous en mesure de fournir des services logiciels infonuagiques accessibles en garnison, sur le terrain et dans le cadre d'opérations à l'échelle internationale? Décrire l'interface technique avec le Canada que vous proposez.
- 4) Avez-vous de l'expérience dans l'insertion de fonctions associées à de nouvelles armes ou de nouveaux capteurs livrés dans les stocks des Forces armées canadiennes (FAC)?
- 5) Le système logiciel de la solution que vous proposez est-il capable d'évoluer tout au long du cycle de vie de cette dernière afin de prendre en charge les capacités changeantes telles que la sécurité, la technologie, etc.?
- 6) Décrire le cycle de mises à jour habituel de vos logiciels sur les plans des capacités, des interfaces et des temps entre les mises à jour.

3 Formation

3.1 Question 13. Formation

- 1) Expliquer comment la formation des opérateurs est généralement fournie aux clients militaires, à la fois à la livraison et au cours du cycle de vie prévu de la solution proposée.
- 2) Expliquer comment la formation sur la maintenance est généralement fournie aux clients militaires, à la fois à la livraison et au cours du cycle de vie prévu de la solution proposée.
- 3) Quel est le matériel didactique généralement requis pour la formation sur la maintenance de la solution proposée?
- 4) Est-ce que des qualifications particulières sont nécessaires pour effectuer la maintenance de la solution proposée de façon sécuritaire et efficace?
- 5) Fournir un prix indicatif pour la prestation, par série, de chaque type de formation des membres du cadre initial.

4 Maintenance préventive et corrective

4.1 Question 14. Maintenance préventive et corrective

- 1) Quelles sont vos stratégies de maintenance préventive et corrective pour la solution que vous proposez?
- 2) Décrire les exigences de maintenance corrective pour la solution que vous proposez. Est-ce que cette dernière comprend un relevé d'analyse du soutien logistique (RASL) rempli? Si c'est le cas, sur quel type de données historiques repose-t-il?
- 3) Indiquer les outils et l'équipement d'essai spécialisés (OEES) dont le Canada aurait besoin pour chacun des niveaux de maintenance de la solution proposée. Fournir un prix indicatif pour chaque pièce d'OEES.
- 4) Décrire une réparation mineure et une réparation majeure représentatives des réparations qui, selon vos recommandations, devraient être réalisées par votre organisation. Fournir des prix indicatifs pour une réparation mineure et une réparation majeure représentatives. Fournir aussi des prix indicatifs pour une réparation mineure et une réparation majeure représentatives effectuées au Canada, s'ils sont différents des précédents.
- 5) Indiquer les délais d'exécution habituels des réparations mineures et majeures. Indiquer aussi les délais d'exécution habituels des réparations mineures et majeures effectuées au Canada, s'ils sont différents des précédents.
- 6) Décrire l'incidence de la garantie sur le prix des réparations.
- 7) Votre entreprise serait-elle prête à fournir des services de réparation et de révision à compter de la livraison du système proposé et tout au long de sa vie utile? Décrire les contraintes à la prestation de tels services.

4.2 Question 15. Maintenance préventive – Vérification de l'alignement

- 1) Recommandez-vous la vérification périodique de l'alignement du télémètre laser, du canal thermique, du canal secondaire et (le cas échéant) du pointeur laser à titre préventif? Si oui, à quelle fréquence?
- 2) Indiquer les OEES nécessaires à la vérification de l'alignement. Fournir un prix indicatif pour chaque pièce d'OEES.

4.3 Question 16. Analyse du soutien logistique et pièces de rechange

- 1) Quelle est votre stratégie globale pour fournir une analyse du soutien logistique et quels sont les facteurs clés envisagés pour la solution que vous proposez?
- 2) Quelles seraient vos principales considérations relatives au maintien en stock des pièces de rechange au cours d'une période initiale d'approvisionnement de deux ans, et par la suite, pour l'entreposage, la maintenance et la distribution?
- 3) Quel temps moyen de livraison pour pièces de rechange (MTTDSP) serait le plus rentable pour les principaux dépôts d'approvisionnement situés à Edmonton et à Montréal?

- 4) En tenant compte de la configuration conceptuelle définie dans la section 3 des SES, fournir un prix indicatif pour un ensemble de pièces de rechange initial de deux ans avec une commande ferme initiale d'environ 200 TL ITP LP. Fournir une liste détaillée des pièces de rechange, les quantités recommandées et le prix indicatif de chaque pièce.

4.4 Question 17. Disponibilité

- 1) Quels seraient des objectifs raisonnables pour les principaux indicateurs de rendement (PIR) énoncés à l'annexe D article 1.26 (par exemple : la disponibilité, le temps moyen entre défaillances critiques et le temps moyen de réparation)? Veuillez appuyer vos réponses avec des données probantes pour les PIR de votre solution proposée.
- 2) Suggérez-vous des PIR non inclus dans la liste à l'annexe B et pour lesquels vous pouvez fournir des renseignements sur la solution proposée? Dans l'affirmative, veuillez les décrire et indiquer pourquoi ils sont préférables et pertinents.
- 3) Veuillez décrire votre logiciel et votre matériel effectuant le suivi des PIR.
- 4) Votre logiciel de suivi des PIR peut-il communiquer avec les produits SAP? Si oui, comment?

5 Capacités en matière de dossier technique

5.1 Question 18. Dossier technique – Service standard

- 1) Quelles sont les publications techniques normalement fournies pour la solution que vous proposez, conformément à l'annexe D de la présente DR?
- 2) Êtes-vous capable de mettre à jour et de gérer les publications techniques pendant tout le cycle de vie de la solution que vous proposez? S'agit-il de publications électroniques? S'agit-il de manuels techniques interactifs électroniques (MTIE)? Qui en demeurerait propriétaire? Fournir une réponse détaillée.
- 3) S'il y a lieu, lesquelles de vos publications sont disponibles à la fois en anglais et en français?

5.2 Les données techniques seront acquises dans le cadre du contrat d'acquisition. Ces données devraient comprendre ce qui suit :

- document de contrôle des interfaces (DCI) permettant la communication entre le TL ITP LP et l'application ITLE (voir l'annexe A, section 5.13, *Application d'interface TL ITP LP / LGC EIS [appli ITLE]*);
- données de catalogage et dessins associés (dessins de niveau 2);
- manuel de maintenance de premier niveau (versions française et anglaise);
- manuel de maintenance de deuxième niveau, si celle-ci est effectuée par le MDN (versions française et anglaise);

- manuel de l'utilisateur (versions française et anglaise);
- guide de référence rapide (versions française et anglaise);
- trousse de formation de l'opérateur (versions française et anglaise);
- trousse de formation du technicien de premier niveau (versions française et anglaise);
- trousse de formation du technicien de deuxième niveau, si la maintenance de deuxième niveau est effectuée par le MDN (versions française et anglaise).

5.3 Question 19. Données techniques – Exigences préliminaires du Canada

- 1) Fournir le détail des coûts indicatifs pour la livraison des données techniques décrites ci-dessus.
- 2) S'il y a lieu, quelles sont vos préoccupations concernant le recours à la clause 4006 des CCUA pour les données techniques de la solution que vous proposez?

6 Services techniques (évaluation de la fiabilité et analyse des défaillances des systèmes, sous-systèmes ou éléments)

6.1 Question 20. Services techniques

- 1) Pour votre solution proposée, êtes vous capable de fournir des services des enquêtes techniques et études d'ingénierie (ETEI) et est-ce que vous pourriez fournir un soutien technique pour la MOD RSR à la livraison et au cours de son cycle de vie.

7 Gestion de la configuration et de l'obsolescence

7.1 Question 21. Gestion de la configuration et de l'obsolescence

- 1) Expliquez comment les services de gestion de la configuration sont habituellement fournis tout au long du cycle de vie de votre solution proposée.
- 2) Expliquez comment la gestion de l'obsolescence est habituellement fournis tout au long du cycle de vie de votre solution proposée.

8 Réparation et révision du TL ITP LP au Canada

8.1 Il y a des avantages opérationnels, logistiques, et des considérations d'avantages économiques pour effectuer des activités de réparation et de révision (RR) du TL ITP LP au Canada.

8.2 Pour les questions ci-dessous, la réparation et la révision comprennent ce qui suit :

8.2.1 Tâches plus complexes avec accès à des outils et de l'équipement d'essai spécialisés (OEEES) et nécessitant jusqu'à 24 heures de travail;

8.2.2 Tâches très complexes (telles que les révisions et les remises en état au milieu de la durée de vie utile) utilisant des outils et de l'équipement de production hautement spécialisés, dont l'exécution demande beaucoup de temps. Cela peut inclure la réparation d'articles remplaçables en atelier défaillants.

8.3 Question 22. Établissement d'un centre de réparation et de révision au Canada pour le TL ITP LP

- 1) Votre entreprise est-elle en mesure d'effectuer des activités de RR de réparation et de révision au Canada, par l'intermédiaire d'une filiale, d'un partenaire ou d'un sous-traitant?
- 2) Si oui, décrivez la portée générale des activités de RR qui pourraient être menées au Canada. Veuillez inclure une description des activités qui peuvent être menées à l'extérieur du Canada.
- 3) Décrire les avantages et les contraintes liés à la conduite d'activités de R&R au Canada.

9 Création d'une installation du MDN pour la maintenance de deuxième niveau du TL ITP LP

9.1 Le Canada étudie la possibilité d'établir une installation du MDN pour la réalisation d'activités de maintenance de deuxième niveau pour le TL ITP LP. Cette installation serait établie dans une salle blanche électro-optique existante située au 202e Dépôt d'ateliers (202 DA) à Montréal. La salle blanche électro-optique du 202 DA est équipée pour le soutien du viseur de jour de la tourelle et du télémètre laser des véhicules blindés légers (VBL), y compris la flotte de véhicule des systèmes de surveillance et de reconnaissance de VBL. Elle a été conçue pour que le 202 DA puisse offrir un plus large éventail de services aux systèmes électro-optiques des Forces armées canadiennes dans le futur.

9.2 Dans ce scénario, lorsqu'une défaillance est confirmée dans une unité de maintenance sur le terrain de deuxième niveau, le TL ITP LP serait envoyé au 202 DA pour une enquête plus approfondie et des actions de réparation. Les techniciens en électro-optique du MDN au 202 DA, formés par votre entreprise, devraient effectuer ce qui suit :

- Enquêter sur la défaillance (y compris les problèmes d'étalonnage et d'alignement).
- Ouvrir le dispositif (briser le sceau de sécurité).
- Remplacer les articles remplaçables en atelier selon les besoins.
- Effectuer des ajustements d'étalonnage et de réalignement si nécessaire (si possible).
- Refermer et purger.

- Effectuer des essais.
- Remettre un appareil restauré en service opérationnel, ou envoyer l'appareil défaillant aux installations du fabricant d'équipement d'origine pour un examen plus approfondi et une réparation.

9.3 Les tâches de maintenance qui seraient effectuées au 202 DA seraient celles impliquant des tâches plus complexes avec accès aux OEES et nécessitant jusqu'à environ 24 heures de travail.

9.4 Les tâches de maintenance qui seraient effectuées au 202 DA ne comprendraient PAS de tâches très complexes (telles que des révisions et des remises en état au milieu de la durée de vie utile) utilisant des outils et de l'équipement de production hautement spécialisés, dont l'exécution nécessiterait beaucoup de temps.

9.5 Question 23. Faisabilité d'une installation de maintenance de deuxième niveau pour le MDN

9.5.1 Fournir les renseignements suivants :

- 1) L'option décrite ci-dessus est-elle réalisable compte tenu des politiques et processus de votre entreprise en matière de durabilité?
- 2) Quel effet, le cas échéant, le concept de maintenance proposé ci-dessus a-t-il sur la GARANTIE ou les droits de PI?
- 3) Cette option comporte-t-elle des risques ou des contraintes?
- 4) Y a-t-il des problèmes ou des coûts associés aux droits de propriété intellectuelle de cette option?

9.6 Question 24. Exigences relatives aux installations de maintenance de deuxième niveau du MDN

9.6.1 Dans l'hypothèse d'une installation de réparation en salle blanche électro-optique adéquate et préexistante au 202 DA, il faut fournir les renseignements suivants :

- 1) Quels sont les besoins en espace de cette installation pour les actions de maintenance du TL ITP LP?
- 2) Combien d'espace d'établi serait nécessaire pour les outils spéciaux et l'équipement d'essai spécialisés et pour effectuer les essais et les réparations?
- 3) En plus des exigences relatives aux salles blanches, y a-t-il des exigences particulières en matière de CVC ou d'autres infrastructures pour cette installation?

9.7 Question 25. OEES pour l'installation de maintenance de deuxième niveau du MDN

9.7.1 Fournir les renseignements suivants :

- 1) Indiquer les pièces d'OEEES qui seraient requises pour cette installation. Préciser lesquelles seraient spécifiques à le TL ITP LP et lesquelles conviendraient aussi à d'autres appareils électro-optiques portatifs ou montés sur une arme.
- 2) Fournir un prix indicatif pour chaque pièce d'OEEES requise.

9.8 Question 26. Formation pour les technologues en maintenance de deuxième niveau

- 1) Fournir une estimation ou le nombre de jours pour former un technologue en électro-optique aux tâches de maintenance de deuxième niveau. Supposons que les techniciens en électro-optique ont de l'expérience dans la réparation des systèmes électro-optiques militaires.

9.9 Question 27. Incidence sur les réponses à la question 22

- 9.9.1 Si le Canada décide de poursuivre l'établissement d'activités de maintenance de deuxième ligne au 202 DA, il est entendu que les réponses à la question 22 pourraient ne plus s'appliquer. Si le Canada décide d'aller de l'avant avec cette option :
- 1) Votre entreprise est-elle en mesure de mener les activités de RR restantes (c'est-à-dire celles qui ne sont pas effectuées par le 202 DA) au Canada, par l'intermédiaire d'une filiale, d'un partenaire ou d'un sous-traitant?
 - 2) Si oui, décrivez la portée générale des activités de R&R qui pourraient être menées au Canada. Veuillez inclure une description des activités qui peuvent être menées à l'extérieur du Canada.
 - 3) 3) Décrivez les avantages et les contraintes liés à la réalisation d'activités de R et R au Canada, étant donné que les activités de maintenance de deuxième niveau seraient effectuées par le 202 DA.

10 Démilitarisation et élimination

- 10.1 Le Canada a l'intention de retourner tous les TL ITP LP inutilisables à votre entreprise aux fins de réparation, de cannibalisation ou de mise au rebut.

10.2 Question 28. Démilitarisation et élimination

- 1) Décrire votre expérience de l'élimination de matériel irréparable en fonction du code de démilitarisation (CDM) qui lui a été attribué.
- 2) Votre entreprise serait-elle prête à éliminer les TL ITP LP irréparables ou les éléments qui les composent en fonction du CDM qui leur a été attribué?

11 Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT)

- 11.1 Les questions relatives aux bénéfices sur la politique des retombées industrielles et technologique (RIT) ont été soulevées dans le cadre du télémètre laser - imageur thermique portatif de longue portée (TL ITP-LP) DR W8476-226536 publié le 16

novembre 2021. Les questions sur la politique des RIT demeurent les mêmes que celles publiées précédemment.

11.2 Question 29. Secteur de la défense :

11.2.1 La politique en matière de RIT vise à promouvoir le développement économique et le maintien à long terme des entreprises canadiennes engagées dans la fabrication et la fourniture de produits et de services utilisés dans les applications gouvernementales de défense et de sécurité.

- 1) En vous basant sur les exigences de haut niveau du ministère de la Défense nationale, décrivez les activités de travail direct que votre entreprise prévoit entreprendre au Canada pour la production et le maintien du projet de TL ITP-LP?
- 2) Veuillez indiquer le contenu canadien existant de votre solution actuelle.
- 3) Quelles sont les possibilités pour ajouter davantage de contenu canadien à votre solution?
- 4) Quel pourcentage des travaux directs (acquisition et maintenance) peuvent être complétés au Canada dans la CCI des systèmes EO/IR.

11.3 Question 30. Développement du réseau des fournisseurs :

11.3.1 La politique en matière de RIT vise à améliorer la compétitivité de l'industrie Canadienne en encourageant la participation industrielle canadienne et la mise à l'échelle des entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises (PME).

11.3.2 La politique en matière de RIT exige qu'au moins 15 % de l'obligation en matière de RIT de l'entrepreneur (égale à la valeur du contrat) soit représentée par un travail avec des PME canadiennes de moins de 250 employés.

- 1) Dans quelle mesure pouvez-vous vous engager à respecter une exigence relative aux PME de plus de 15 % afin de favoriser le développement des PME canadiennes dans le secteur de la défense (comprend à la fois le travail direct sur ce marché et le travail indirect dans d'autres domaines commerciaux)
- 2) Quelles nouvelles possibilités de chaînes d'approvisionnement pourraient être offertes aux fournisseurs canadiens au sein de la CCI des systèmes EO/IR. Pour les possibilités de développement des fournisseurs identifiées, veuillez préciser les activités directes et indirectes qui pourraient être réalisées avec les PME canadiennes. Veuillez inclure dans votre réponse :
 - a. Quelles activités devraient être perçues comme apportant la plus grande valeur au Canada.
 - b. Quelles perspectives pourraient être spécifiquement ciblées en faveur des PME canadiennes.
 - c. Perspectives de développement des fournisseurs qui pourraient être réalisées dans la CCI des systèmes EO/IR.

11.4 Question 31. Développement des compétences et formation :

11.4.1 La politique en matière de RIT favorise le développement et le maintien d'une main-d'œuvre canadienne diversifiée, talentueuse et novatrice grâce à l'accès à la formation, à l'éducation, aux débouchés et aux programmes.

- 1) Quels types d'investissements dans le développement des compétences et la formation produiraient le maximum d'avantages pour les Canadiens (secteur de la défense ou commercial)?

Exemples :

- i. Programmes d'apprentissage intégré au travail (p. ex. : enseignement coopératif; stages);
- ii. Programmes d'apprentissage;
- iii. Un programme de développement des compétences, nouveau ou existant, dans un établissement d'enseignement supérieur ou par l'intermédiaire de celui-ci;
- iv. Soutien aux certifications de sécurité (p. ex. : très secret, ITAR) ou aux certifications de conformité à la cybersécurité pour les entreprises canadiennes, en particulier les petites et moyennes entreprises.

11.5 Question 32. Possibilités indirectes

11.5.1 La Politique des RIT vise à promouvoir le développement économique et la viabilité à long terme des entreprises canadiennes qui participent directement ou indirectement à ce projet. Les possibilités indirectes font référence à toute activité commerciale qui n'est pas considérée comme un travail dans le cadre de ce projet.

- 1) En ce qui a trait aux activités indirectes qui pourraient être exploitées dans le cadre de ce processus d'approvisionnement, veuillez décrire les possibilités pour chacune des catégories énumérées ci-dessous :
 - a. les possibilités d'exportation pour les fournisseurs canadiens;
 - b. les possibilités de recherche et développement au Canada;
 - c. le développement des sources d'approvisionnement composées d'entreprises canadiennes, y compris les initiatives que votre entreprise a mises en place pour intégrer les petites et moyennes entreprises à votre chaîne d'approvisionnement.

11.6 Question 33. Capacités industrielles clés :

- 1) Existe-t-il d'autres CCI pertinentes qui s'alignent sur les travaux à mener pour le projet de TL ITP-LP? Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles CCI devraient être prises en considération et pourquoi. Dans le cadre de votre réponse, veuillez décrire comment les CCI proposées amélioreraient les possibilités qui pourraient être exploitées par la proposition de valeur pour l'industrie canadienne.

11.7 Question 34. Proposition de valeur :

- 1) Comparativement au prix et au mérite technique, la proposition de valeur a généralement une pondération de 10 % à 20 % de la note globale de la soumission. Que pensez-vous d'une telle pondération pour la proposition de valeur dans le cadre du projet TL ITP-LP?
- 2) Dans la proposition de valeur, quels sont les pourcentages minimums de pondération que vous recommandez pour chacun des volets de la proposition de valeur (c'est-à-dire la défense, le développement des fournisseurs, la recherche et le développement, l'exportation, le développement des compétences et la formation).